

« DEBOUTES D'ASILE ET APRES ... ?

AGIR DANS LE CADRE REGLEMENTAIRE TOUT EN SOUTENANT UNE POSTURE DISTANCIÉE DE TOUTE IMPUISSANCE »

2 jours en présentiel

Les personnes déboutées du droit d'asile encore accueillies en hébergement restent suspendues à « un recours » qui peut prendre des mois voire des années avant de trouver une solution administrative leur permettant d'envisager à nouveau la construction d'un projet de vie. Leur quotidien est ainsi, bien souvent, dominé par l'attente ; mélange de sentiment d'impuissance et de perte de la capacité à agir. Pour l'intervenant social l'enjeu est de parvenir à travailler avec les personnes et familles dans ce temps qui les met « EN SUSPENSION » et d'engager avec eux un processus d'autonomisation qui leur permettra de trouver les moyens et les capacités personnelles à affronter l'incertitude qui se prolonge.

Comment construire son intervention dans un cadre réglementaire restreint et contraint tout en se positionnant de manière constructive ?

Comment faire en sorte que le travailleur social ne sombre pas dans la spirale de l'impuissance face à la « passivité » du débouté soumis à une attente indéfinie. Cette formation co-animée par une avocate spécialisée dans le droit d'asile et une coache en gestion du stress et des émotions permettra d'allier ces deux domaines pour un accompagnement global au développement du pouvoir d'agir.

Objectifs

- Interroger la posture professionnelle face à l'urgence, au temps court réglementaire
- Proposer un accompagnement évolutif durant le temps de séjour dans la structure.
- Construire des parcours d'autonomisation en s'appuyant sur la redynamisation des ressources des personnes accompagnées.
- Savoir garder une distance « adaptée » pour faire « avec » plutôt que « à la place de ».
- Développer des capacités d'agir face à l'impuissance, à la perte de sens et à la démobilitation.

Contenus

- Analyser les besoins et contraintes des personnes dans un cadre réglementaire qui impose rapidité et urgence (urgence de contester un refus d'asile, décryptage des délais, procédures de recours, réexamen, contestation de la légalité de la décision fixant le pays de destination de l'OQTF...)
- Identifier les possibilités de régularisation à plus long terme en répertoriant les différents titres de séjour et comprendre les conditions et les limites de l'admission exceptionnelle au séjour (Cadre de la Circulaire VALLS / apport de la nouvelle loi immigration)
- Savoir analyser les différentes "stratégies" des personnes face aux contraintes de l'attente,



04.78.38.57.35



formation@forumrefugies.org



4 rue Narvik 69008 Lyon



www.formationforumrefugies.org

- Articuler distanciation et empathie pour se positionner comme soutien dans le respect du cadre relationnel,
- Favoriser le développement des capacités d'implication et de dynamisation des personnes pour construire un projet le temps de la procédure administrative ou ses alternatives.
- Savoir gérer ses émotions face au deuil d'une procédure non aboutie et à la sortie de l'hébergement des personnes déboutés.

Public

Toute personne accompagnant en centre d'hébergement des personnes déboutées du droit d'asile

Pré requis

Aucun